

4P SOLUTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Rue Lavoisier
22590 Pordic
822 591 590 R.C.S. Saint-Brieuc

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DE LA SIGNATURE ELECTRONIQUE

La société BE MANAGEMENT & CONSEIL, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 7 Lieu-Dit Le Bouillon 22490 Plouër-sur-Rance, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO sous le numéro 918 961 871, représentée par Monsieur Erwan BONNO son Président,

Associée unique de la Société 4P SOLUTIONS, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros divisé en 50 000 actions de 1 euro de valeur nominale,

A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR :

- Changement de la dénomination sociale de la Société et modification corrélative des statuts,
- Changement de la date de clôture de la Société et modification corrélative des statuts,
- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts,
- Suppression des mentions devenues obsolètes des statuts
- Pouvoirs à conférer.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société, et ce à compter du 1^{er} septembre 2026 et d'adopter la dénomination « COZINOX » aux lieu et place de 4P SOLUTIONS.

Par conséquent, l'associée unique décide de modifier à compter du 1^{er} septembre 2026, l'article 3 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 3 – DENOMINATION SOCIALE

La dénomination de la Société est :

« COZINOX » »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide de modifier à compter du 1^{er} septembre 2026, la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année au lieu du 30 avril.

En conséquence, l'exercice social en cours ayant débuté le 1^{er} mai 2026 et devant normalement clôturer le 30 avril 2027, clôturera le 31 décembre 2026 et présentera ainsi une durée exceptionnellement réduite de 8 mois.

L'Associée unique décide à compter du 1^{er} septembre 2026 de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« ARTICLE 6 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er JANVIER de chaque année et se termine le 31 DECEMBRE. »

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société actuellement fixé à Rue Lavoisier 22590 PORDIC pour le fixer Zone Artisanale de Maudez à 22540 PEDERNEC et ce, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Par conséquence, l'associée unique décide de modifier à compter du 1^{er} septembre 2026, l'article 3 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : Zone Artisanale de Maudez à 22540 PEDERNEC »

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide de supprimer les articles 33 et 34 des statuts ainsi que les mentions devenues obsolètes des statuts.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

La société BE MANAGEMENT & CONSEIL

Présidente et associée unique

Représentée par Monsieur Erwan BONNO

31/08/2026

Erwan BONNO

✓ Certifié par [signature]